



Répartition de soulte suite à un divorce

Par **cassiopee5754**, le **05/10/2014** à **14:00**

Bonjour, je me permets de venir vers vous pour comprendre comment au bout de 12 ans je n'ai toujours pas pu percevoir la soulte de la communauté.

En effet lors de mon divorce prononcé le 02 mai 2012 après la vente de nos biens en communauté dans un premier temps le liquidateur a confisqué toutes les sommes qui lui ont permis de régler les dettes de mon ex mari en liquidation judiciaire. La procédure de liquidation s'est achevée courant 2013. Cependant il me semble que la liquidation de la communauté doit intervenir au lendemain de la date du prononcé du divorce. Or à ce jour le peu d'argent restant à la suite de la liquidation est toujours chez le notaire et il semble que celle-ci doit être partagée en 2 ce qui implique une perte conséquente. Pourriez-vous m'indiquer si il s'agit d'une procédure normale. et dans la négative qu'elles sont les voies de recours et contre qui? cordialement